

Lycéens et Apprentis au Spectacle Vivant



SAISON 2021-2022

En Bourgogne-Franche-Comté

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Direction régionale
des affaires culturelles
**Bourgogne
Franche-Comté**



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Sommaire

Le dispositif en quelques mots page 3

Les objectifs

Les contenus

Le financement

Les spectacles de « petite forme » page 4

Les objectifs

Les 2 spectacles

Les établissements bénéficiaires page 5

Les établissements éligibles

Les critères de sélection

L'engagement des établissements retenus

Les partenaires et leurs missions page 6

Les missions respectives

Les partenaires culturels

Le calendrier général page 7

Les contacts page 8

Le dispositif en quelques mots

Les objectifs

Le programme « **Lycéens et apprentis au spectacle vivant** » s'inscrit pleinement dans la définition de la circulaire des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale de 2013 définissant les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : **rencontrer** (des œuvres, des artistes, des lieux), **pratiquer** (une discipline artistique), **s'approprier** (par la connaissance et la compréhension).

Il propose d'offrir aux lycéens **un parcours accompagné de spectateur**, c'est à dire un **accès facilité à des représentations** en même temps qu'une **sensibilisation aux codes** du spectacle vivant, et aux professions artistiques correspondantes, par l'accès aux connaissances et par **la pratique**.

Les contenus

Le dispositif est constitué de **4 temps** :

- ◇ La diffusion dans la salle de classe **d'une « forme théâtrale légère »** présentant trois mises en scène différentes d'un même extrait du répertoire classique.
- ◇ L'accès à **un spectacle** proposé par une des structures culturelles partenaires (cf liste des partenaires page 6)
- ◇ Un **atelier de sensibilisation** de 3h (6h si dédoublement du groupe classe) avant ou après le (ou les) spectacle(s), conduit par des artistes ou des professionnels du spectacle vivant.
- ◇ Un **temps de formation** à destination des enseignants (une journée ou 2 demi-journées) conçu et animé conjointement par les Rectorats de Dijon et Besançon et Côte d'Or.

Le financement

Ce dispositif est **intégralement financé** par ses partenaires. (Cf page 6)



Les spectacles de « forme légère »

Les objectifs

- ◇ Il permet aux jeunes d'être sensibilisés au **parti pris de mise en scène**, par la présentation d'une même scène jouée **sous 3 angles différents**.
- ◇ Il dure environ **30 à 40 minutes** et il est suivi d'un **temps d'échange et de débat** avec la classe pour une durée d'1h à 1h30.
- ◇ Il est **totalelement autonome**, ne requiert aucun équipement particulier, et se joue en lumière naturelle, principalement dans une salle de classe.
- ◇ Il peut jouer le matin dans un lycée et l'après midi dans un autre lycée à proximité.

Les 2 spectacles

Compte-tenu de l'ampleur du dispositif (une cinquantaine de classes concernées), 2 spectacles différents tournent dans les établissements.

En Franche-Comté : Petite forme en cours de création

En Bourgogne : « La femme juive »

Petite forme issue de la pièce « Grand'peur et misère du IIIe Reich » de Bertolt Brecht et Margaret Steffin

Mise en scène : Anne Montfort ([Compagnie day-for-night](#))

Avec Léa Masson et Julien Jobert.



Les établissements bénéficiaires

Les établissements éligibles

Peuvent participer au dispositif tous les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels, les lycées agricoles, les Maisons Familiales Rurales, les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté et les Centres d'apprentissages.

Important

Ce n'est pas un établissement qui postule, mais **une seule classe de l'établissement** avec un **enseignant référent**, garant du projet.

Les critères de sélection

Un **Comité de Pilotage** regroupant tous les partenaires (cf page 6), s'appuiera sur quelques règles simples, garantes de l'équité :

- ◇ L' **équilibre public/privé** sera recherché pour respecter la situation de fait existant dans notre pays,
- ◇ Seront prioritaires **les établissements ne bénéficiant pas** d'autres dispositifs (CLEA, Résidences, Jumelages, Ateliers de Pratiques, etc...),
- ◇ Une attention particulière sera portée aux établissements les plus **éloignés de l'offre artistique** pour des raisons géographiques (zones rurales) et aux établissements **techniques et technologiques**,
- ◇ Un **équilibre entre les départements** sera respecté, tenant compte de leurs populations respectives.

L'engagement des établissements retenus

Pour la cohérence du dispositif, l'établissement s'engage à respecter **intégralement les étapes du parcours dont bénéficiera une seule classe**, y compris le ou les temps de formation, ainsi que la « sortie » au spectacle.



Les partenaires et leurs missions

Les missions respectives

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Initiateur et financeur principal du projet : billetterie, transport, créations et tournées des spectacles de forme
DRAC	Financement des ateliers de sensibilisation.
Rectorats de Besançon et de Dijon	Financement de la formation des enseignants concernés.
Côté Cour Scène conventionnée Art Enfance Jeunesse	Coordination générale et gestion financière du projet. Organisation de la tournée des spectacles de forme légère.
Structures Culturelles et Établissements scolaires	Propositions du ou des spectacles à découvrir. Élaboration des propositions d'ateliers de sensibilisation.
Ensemble des partenaires (Comités de pilotage)	Sélection des établissements retenus. Évaluation.

Les partenaires culturels

Le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon, MA Scène Nationale du Pays de Montbéliard, GRRRANIT - Scène nationale de Belfort, Les Scènes du Jura - Scène Nationale, Théâtre Edwige Feuillère - Scène conventionnée d'intérêt national, Le Théâtre municipal de Morteau, Le Théâtre de Dijon-Bourgogne - Centre Dramatique National, L'Espace des Arts - Scène nationale de Chalon sur Saône, Le Théâtre - Scène nationale de Mâcon, L'Arc - Scène nationale du Creusot, la Maison - Scène conventionnée Art en territoire de Nevers Agglomération, Le Théâtre - Scène conventionnée d'intérêt national d'Auxerre, Le Théâtre de Beaune, la Transverse de Corbigny, le Théâtre Gaston Bernard de Chatillon-sur-Seine.

Le calendrier général

Actes de candidature	Avant le vendredi 2 avril 2021.
Détermination des établissements retenus et désignation des structures culturelles associées	Comités de pilotage Le 6 mai 2021.
Élaboration du calendrier de tournée des spectacles de « forme légère »	Juin 2021.
Choix du (ou des) spectacle(s) avec la structure culturelle	Juin 2021.
Tournée de « La femme juive » dans les établissements de Bourgogne.	De octobre à décembre 2021
Tournée d'une nouvelle petite forme dans les établissements de Franche-Comté	Dates à déterminer
Élaboration du calendrier des ateliers de sensibilisation	Avant les vacances de Noël.
Formation des enseignants	Automne 2021 (dates fixées par les Rectorats).



Les contacts

Cyril Devesa

Directeur

03 81 25 06 39

cdevesa@cotecour.fr

Catherine Nozet

Administratrice

03 81 25 51 45

cnozet@cotecour.fr

Camille Maréchal

Attachée d'administration

03 81 25 51 45

cmarechal@cotecour.fr

Côté Cour

14 rue Violet

25000 Besançon

www.cotecour.fr

